



Déclaration d'impôts suite décès

Par **Iacosta**, le **06/03/2011** à **16:20**

Bonjour ,

Ma mère qui était veuve est décédée. J'étais le mandataire d'un mandat de protection future qui a pris fin avec son décès. J'ai entrepris toutes les démarches auprès des organismes concernées, services publics, assurances, mutuelle, caisses de retraite, etc ...

la succession étant assurée par un notaire, je lui ai demandé de s'occuper en temps utile de la déclaration de succession auprès des impôts.

Mais en ce qui concerne la déclaration d'impôt à proprement dite , comment dois je procéder. En effet elle est décédée le 15 février de cette année et je commence à recevoir les attestations fiscales pour l'année 2010.

Donc dans un premier temps dois je établir la déclaration pour l'année qui vient de s'écouler et l'année prochaine établir celle pour la période de début janvier jusqu'à la date de sa mort.

Où y a t'il une procédure différente. Je vous remercie de vos conseils.

Encore merci